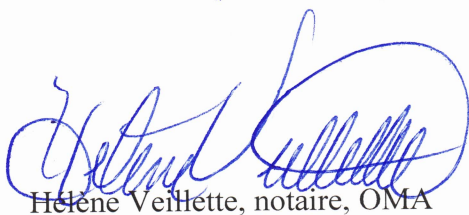


AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre, que :

- Une séance ordinaire du conseil aura lieu le 17 avril 2023 à 20 h au 551, 10^e Avenue à Senneterre;
- Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure qui concerne l'immeuble situé au 901, 9^e Avenue à Senneterre, étant le lot 5 372 958 du cadastre du Québec;
- La demande vise à autoriser :
 - Le maintien du bâtiment unifamilial ayant une marge latérale du côté ouest de 1,16 mètres alors que la norme du règlement de zonage exige une marge latérale minimale de 1,2 mètres;
- Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage n° 2015-626 de la Ville de Senneterre actuellement en vigueur;
- Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Senneterre, ce 29^e jour du mois de mars 2023



Hélène Veillette, notaire, OMA

Greffière